

1995 - 2025

30 ans d'énergie au service des collectivités de Haute-Saône



territoire
d'énergie

HAUTE-SAÔNE · SIED 70

SIED 70 AU SERVICE DE VOS TERRITOIRES



Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône





Le SIED 70, Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône, est **l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité** pour toutes les communes de Haute-Saône.

Il intervient, en outre, comme maître d'ouvrage de la **distribution publique de gaz**, des **réseaux de chaleur bois**, des **centrales photovoltaïques en toiture** et, de **l'installation et la maintenance de bornes de recharges** pour véhicules électriques pour les communes lui ayant transféré ces compétences.

Le SIED 70 est également au service des collectivités, comme **soutien technique et financier**, pour :

- les travaux d'investissement en éclairage public,
- la mise en place de génie civil de communications électroniques, notamment lors d'extensions souterraines du réseau de distribution d'électricité et à l'occasion de travaux de dissimulation de réseaux aériens,
- les études et travaux liés aux énergies renouvelables,
- les études et travaux visant à la maîtrise de l'énergie,
- les groupements de commandes d'achat d'énergies.



Éclairage public - Montigny-les-Vesoul

Le fonctionnement



536 communes adhérentes +
2 communautés de communes



Comité Syndical
598 délégués titulaires et suppléants



Bureau Syndical
17 membres



9 commissions



1 conseil d'exploitation de la régie
des énergies renouvelables

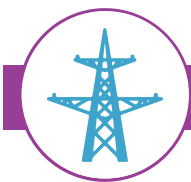
Pour la gestion des chaufferies
de Scey-sur-Saône, Gy, Marnay



28 agents



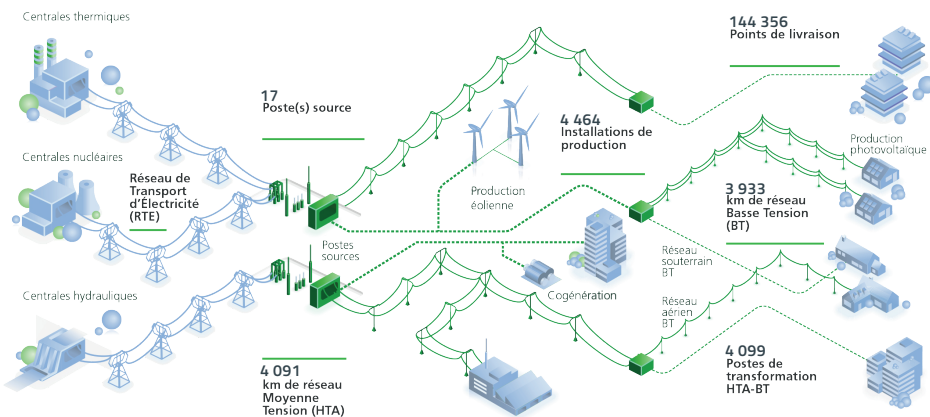
11 000 000 € de budget
d'investissement



Réseaux-secs

Les concessions d'électricité

En qualité d'autorité concédante, le SIED 70 **confie à un exploitant**, Enedis ou la SICAE-EST, les ouvrages dont il est propriétaire ou qui ont été mis à sa disposition. Un contrat entre l'autorité concédante et cet exploitant précise les objectifs à atteindre et les obligations à respecter.



Rapport d'activité 2024 (données 2023)

Les travaux d'électrification

Extension : Prolongement du réseau public de distribution d'électricité.

Renforcement : Adaptation du réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers.

Dissimulation : Enfouissement des lignes aériennes avec la dissimulation coordonnée des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

Sécurisation : Remplacement des lignes basse tension en fils nus ou en câbles de faible section par des câbles isolés torsadés plus gros.

En 2024

8 000 000 €

investis
pour la distribution
publique d'électricité

Le génie civil de communications électroniques

En coordination avec, d'une part, les extensions et les renforcements réalisés en souterrain et, d'autre part, les opérations de dissimulation de réseaux, le SIED 70 installe des fourreaux et des chambres de tirage qui permettent soit à l'opérateur d'éviter d'installer des supports lorsque le bénéficiaire de l'extension du réseau demande son raccordement au réseau filaire de communications électroniques, soit de dissimuler les réseaux aériens de communications électroniques en coordination avec l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité.

En 2024

698 000 €

investis pour l'enfouissement
des lignes et les nouveaux réseaux
de télécommunication

Les concessions de distribution publique de gaz

Pour les communes équipées de réseau public de distribution qui transfèrent leur compétence au SIED 70, il veille, notamment par des contrôles, à ce que l'action des délégataires soit conforme aux dispositions fixées par la réglementation et peut contribuer au financement des extensions de réseau.

L'éclairage public

À la demande des communes, le Syndicat intervient dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées **en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité**, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

Le service de maintenance pour l'éclairage public

Le SIED 70 propose un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public, pour le compte et à la demande de ses adhérents. Les communes peuvent alors **bénéficier d'un diagnostic de l'installation d'éclairage public, du géoréférencement des réseaux sensibles, de maintenance préventive et curative, d'un logiciel de gestion de l'installation et de la pose et dépose des illuminations de Noël (sur devis).**

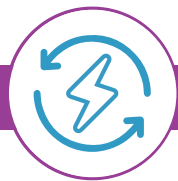
Depuis la création
du service en 2022

70

communes adhérentes au service

7 450

points lumineux gérés



Énergies renouvelables

Des actions dans la production d'énergies renouvelables et la transition énergétique

Le SIED 70 **accompagne les collectivités dans leurs projets** en lien avec :

 Le bois énergie
 Le photovoltaïque
 La géothermie

 Le solaire thermique
 L'hydroélectricité

En phase études

Le SIED 70 intervient en délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité bois et les études de substitution aux énergies fossiles, afin d'apporter, aux collectivités intéressées, un **appui administratif et technique** dans le déroulement de leurs études. Le SIED 70 réalise des notes d'opportunités pour les projets géothermiques.

1 038 500 €

versés depuis 2019 pour les aides à l'investissement aux chaufferies biomasse



Depuis 2023, le SIED 70 est **gestionnaire délégué du fonds chaleur de l'ADEME** dans le cadre du **Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)**. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans. Ainsi, le SIED 70 assure l'instruction et la gestion des dossiers de demande pour le financement des projets relatifs à la mise en place d'installations aux énergies renouvelables thermiques. Le SIED 70 assure également l'animation territoriale et la communication pour dynamiser le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération.

En phase opérationnelle

Le SIED 70 peut intervenir pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des **projets de réalisation de chaufferie bois-énergie** avec les collectivités. Le SIED 70 peut également devenir maître d'ouvrage de chaufferies bois-énergie par transfert de compétence des communes.

Les chaufferies

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la **compétence** relative aux **travaux d'équipements et de services liés aux énergies renouvelables**.



Chaufferie - Marnay

4 300 000 € HT

investis
depuis 2008

Le SIED 70 exploite actuellement **3 chaufferies biomasse** à **Scey-sur-Saône, Gy et Marnay**. Il en a également **4** en phase de construction dès 2025 : **Apremont, Dampierre-sur-Salon, Gevigney-et-Mercey et Moimay** et **6** autres en phase de maîtrise d'œuvre à **Champlitte, Coisevaux, Neurey-les-la-Demie, Faverney, Frotey-les-Vesoul et Lure**.

Le photovoltaïque

Après une étude d'opportunité complétée par une étude de structure, le Syndicat peut intervenir, en tant que maître d'ouvrage, à la demande des communes ou des EPCI, afin de **réaliser et exploiter des installations de production d'électricité** à partir de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments.

Le SIED 70 exploite **9 centrales photovoltaïques** à **Marnay, Héricourt, Belfahy, Mandrevillars, Vesoul, Saint-Loup-sur-Semouse, Echenoz-la-Méline, Francheville et Colombes-Vesoul**.

190

MWh de production d'électricité
solaire en 2024



Centrale Photovoltaïque - Vesoul

83 000 € HT

investis pour la création d'une centrale photovoltaïque installée à la maison des associations de VESOUL. Mise en service le 8 février 2024, avec une production estimée à 50 652 kWh par an.



Bornes de recharge

52 bornes de recharge en Haute-Saône

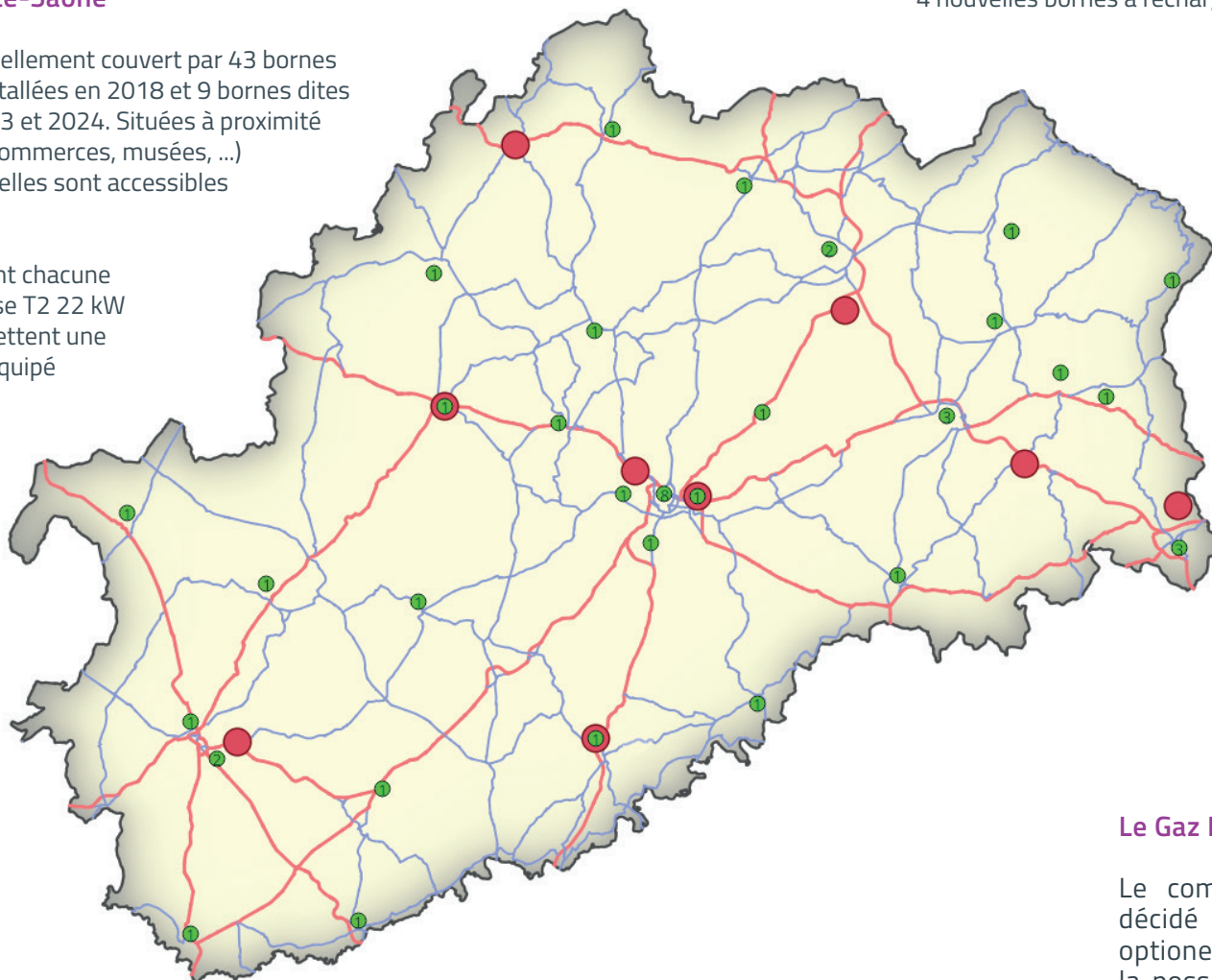
Le territoire départemental est actuellement couvert par 43 bornes de recharge dites « accélérées » installées en 2018 et 9 bornes dites « rapides » mises en service en 2023 et 2024. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, elles sont accessibles 24h/24h et 7j/7j.

Les bornes dites « accélérées » sont chacune équipées de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Les bornes dites « rapides » sont chacune équipées de 3 points de charge (Câble Combo, Chademo jusqu'à 150 kW et prise T2 22 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes.

● Borne accélérée

● Borne rapide



Déploiement des bornes à recharge accélérée et rapide

De nouvelles bornes à venir

Fin 2023, le SIED 70 a obtenu un nouveau financement à hauteur d'environ **80 %** de l'État, par l'intermédiaire du **Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification** et du programme **ADVENIR**.

Ce déploiement débuté courant 2024 permettra à terme l'installation de 5 bornes à recharge « rapide » supplémentaires et 4 nouvelles bornes à recharge « accélérée » à courant continu.

Tarifs

depuis le 29/04/2024

Charge accélérée :

0,40 € / kWh
+ 0,20 € / min
au delà de 30 minutes
après la charge complète
du véhicule
(sauf entre 22h et 8h)

Charge rapide :

0,60 € / kWh
+ 0,20 € / min
dès la charge
complète du véhicule

Le Gaz Naturel Véhicule : GNV

Le comité syndical du SIED 70 a décidé d'ajouter la compétence optionnelle GNV à ses statuts. Il étudie la possibilité d'installer des stations d'avitaillement en Haute-Saône.



Assistance aux communes

La maîtrise de l'énergie

La mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP) et d'Économe de flux (EF) assurée par le SIED 70 a pour objectif, d'une part, d'**aider ses adhérents à appréhender la consommation énergétique** de leurs installations et, d'autre part, de **réduire les dépenses énergétiques du patrimoine** communal et intercommunal tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Les missions des CEP et des EF

➤ Réaliser et présenter un bilan énergétique du patrimoine et en assurer le suivi.

➤ Informer et sensibiliser les élus, les agents et les usagers.

➤ Proposer des actions d'amélioration réalisables et pertinentes.

➤ Accompagner les communes dans les projets d'investissement en rénovation ou construction de bâtiments, en utilisant au mieux les énergies renouvelables.

191

collectivités adhèrent
au service CEP/EF

La valorisation et la vente des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Depuis 2014, le SIED 70 **assiste techniquement et administrativement** les collectivités pour la valorisation de leurs travaux de rénovation énergétique par les Certificats d'Économies d'Énergie. Celles-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu à condition qu'elles n'aient pas demandé d'aides financières au syndicat.



Pendant travaux - Loulans-Verchamps



Après travaux - Loulans-Verchamps

Les groupements d'achats

De par ses statuts, le SIED 70 peut constituer des groupements d'achats. Grâce à la **mutualisation des demandes et son expertise de proximité**, il propose aux collectivités :

➤ Un groupement d'achats d'électricité et de gaz en partenariat avec les autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

➤ Un groupement d'achats granulés bois en partenariat avec le SYDED 25.

Ces groupements d'achats permettent aux collectivités adhérentes, d'une part de s'affranchir des tâches administratives liées à ces consultations (prises en charge par le SIED 70) mais également de bénéficier de prix de gros auxquels elles ne pourraient pas accéder par leurs propres moyens.



Grâce à une stratégie d'achats en tranches, le groupement a su maîtriser ses dépenses en pleine crise énergétique.

90

adhérents au groupement
d'achat d'électricité
en Haute-Saône

34

adhérents au groupement
d'achat de gaz
en Haute-Saône

33

adhérents au groupement
d'achat de granulés-bois
en Haute-Saône

La SEM Côte-d'Or Énergies

Afin de proposer aux collectivités un outil conséquent permettant de **développer des projets d'ampleur de production d'énergies renouvelables** (éolien, hydraulique, biomasse et photovoltaïque), le SIED 70 s'est associé avec, notamment, le SICECO (Syndicat d'Énergie de la Côte-d'Or), la Région Bourgogne Franche-Comté et la SICAE-EST au sein de la Société d'Économie Mixte « Côte-d'Or Énergies ».

Les aides financières

Afin d'inciter les communes à investir dans les réseaux d'électricité, dans leur éclairage public et en faveur de la transition énergétique notamment dans les énergies renouvelables, le SIED 70 **propose toute une palette d'aides financières**.



Le guide complet des participations financières du SIED 70 en faveur des communes et des communautés de communes est disponible sur www.sied70.fr



1995-2025 30 ans du SIED 70

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédit photographique : SIED 70 - Benoît Grandangle
Conception graphique : SIED 70
Impression : Imprimerie REPRO-SYSTEM
Tirage : 200 exemplaires

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux - 70000 VESOUL

03 84 77 00 00 - contact@sied70.fr - www.sied70.fr